



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Surveillance : Aveyron

Question écrite n° 659

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la diminution du nombre de postes de surveillants dans le département de l'Aveyron pour la rentrée 1988-1989. C'est dix-neuf emplois qui seront supprimés à la prochaine rentrée ce qui pose aux responsables des établissements de sérieux problèmes pour la surveillance des élèves. Le nombre des internes en raison de la politique menée en matière de transports scolaires a diminué, ce qui a entraîné un excédent de postes de surveillants. Cependant, pour la fixation du nombre de ces postes les heures d'études des élèves demi-pensionnaires ne sont pas prises en compte, le ministère de l'éducation nationale estimant qu'il n'est pas de sa compétence de garder les élèves après les cours et qu'il incombe à l'autorité de tutelle des transports scolaires de faire coïncider ceux-ci avec la sortie desdits cours. Il convient à cet égard d'observer que dans les villes tout au moins et pour permettre aux élèves des lycées de disposer du samedi entier de repos, les heures quotidiennes de cours sont augmentées, ce qui entraîne un retard dans les départs des cars de ramassage et la nécessité de garder les élèves du premier cycle en étude, car il n'est pas possible d'envisager un doublement des circuits scolaires. Les heures d'études qui précèdent le transport du soir représentent d'ailleurs une garantie minimale de travail personnel de l'élève préférable sans doute au travail qui peut être effectué à la maison. La lutte contre l'échec scolaire et la volonté de limiter l'exode des familles rurales ne sont pas compatibles avec le désengagement de l'Etat que représente la position adoptée par le ministère de l'éducation nationale. Pour les raisons qui précèdent, il lui demande que des affectations supplémentaires de surveillants soient envisagées dans les collèges du département de l'Aveyron. Il serait regrettable qu'à défaut les directeurs des collèges soient amenés à recruter des TUC pour remplacer ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Aucun emploi de surveillance n'ayant été créé au budget 1988, le potentiel de surveillance des académies, et notamment celui de Bordeaux, n'a donc pas été accru. Par contre, l'ouverture de 500 emplois de surveillance est déjà prévue pour le budget 1989 ; ces moyens nouveaux seront distribués aux académies, le moment venu, à charge aux recteurs d'en assurer la répartition entre départements et entre établissements, en fonction des situations locales.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 659

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1988, page 2192